

## EQUIPEMENTS DE SECURITE CIRCUIT VHC

|   |  |
|---|--|
| RFT   | <u>OBLIGATOIRE</u> selon les listes technique N° 29 et 36 de la FIA pour toutes les voitures à compter de la période I. (sauf formule FORD jusqu'à la période I incluse)   |
| CASQUES   | <b>Voitures avec RFT:</b> Casques mentionnés sur liste technique N° 33 ou 41 de la FIA   |
|   | <b>Toutes les autres voitures :</b> Casques correspondant aux Normes de la liste technique N° 25 de la FIA   |
| HARNAIS ( <i>Liste technique N°24 de la FIA</i> ) | <b>Voitures avec RFT :</b> obligatoire en cours de validité norme 8853/98 = 5 sangles (lettre C...) ou 6 sangles (lettre D...) en contact avec le corps  |
|   | <b>Toutes les autres voitures équipées d'un arceau :</b> minimum obligatoire en cours de validité norme 8854/98 = 4 sangles en contact avec le corps (lettre B...)   |
| SIEGES  | <b>Voitures avec RFT :</b> siège adapté au port du RFT, homologué selon la liste N° 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.  |
|   | Toutes les autres voitures T / CT et GT / GTS à partir de la période F : siège origine ou homologué (fiche d'homologation de la voiture) eu FIA valide selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité, le renforcement local des fixations de sièges au châssis ou à la coque est autorisé.   |
|   | Pour les Périodes J1 et J2 siège homologué selon la liste technique N° 12 de la FIA en cours de validité.  |
| EXTINCTEUR  | Pour les voitures T / TC / GT / GTS :<br><u>OBLIGATOIRE:</u> 1 extincteur manuel en cours de validité selon la liste technique FIA N° 6, Fixations selon Annexe K<br><u>RECOMMANDE:</u> 1 extincteur "système embarqué" dégoupillé ou boîtier "armé" en cours de validité selon la liste technique FIA N° 16   |
|   | Pour les monoplaces et biplaces :<br><u>OBLIGATOIRE :</u> 1 extincteur "système embarqué" dégoupillé ou boîtier "armé" en cours de validité selon la liste technique FIA N° 16   |
|   |  |
| VETEMENTS   | <u>OBLIGATOIRE :</u><br>Combinaison et Gants : Résistants au feu - FIA 8856/2000   |
| SOUS VETEMENTS                                    | <u>OBLIGATOIRE :</u><br>Cagoule, résistant au feu selon norme FIA 8856/2000.   |
|   | <u>OBLIGATOIRE :</u><br>Sous-vêtement (t-shirt manches longues, caleçon long) selon norme FIA 8856/2000.   |
| CHAUSSURES  | <u>OBLIGATOIRE :</u> Résistants au feu - FIA 8856/2000   |
| CAMERA  | Se référer au texte "Montage des caméras embarquées" mentionné dans le Règlement Championnat de France Circuit VHC   |
| ARCEAU  | <u>OBLIGATOIRE</u> à partir de la période F. voir document "Minima pour Structure de sécurité" Sauf homologation par FIA ou ASN, au minimum : les platines de pieds d'arceau doivent être fixées aux plaques de renfort sur la caisse par 3 boulons de diamètre 8mm (2 boulons pour les platines des jambes de force), les platines peuvent EN PLUS être soudées aux plaques de renfort  |
| GARNITURE D'ARCEAU DE SECURITE HOMOLOGUEE FIA     | Pour les T / CT / GT / GTS équipés d'arceau de sécurité dont l'armature de base correspond au dessin K3 les garnitures homologuées selon la Liste Technique N°23 sont <u>OBLIGATOIRES</u>  |
| VITRES ET FILETS                                  | <u>Vitres :</u> Si les vitres ne sont pas en verre feuilleté, l'utilisation de films anti-déflagrants transparents et incolore sur les vitres latérales et celle du toit est obligatoire. Epaisseur maximum : 100 microns.<br><u>Filets :</u> Dans le cas où la voiture n'est pas équipée de vitres latérales avant, l'utilisation de filets fixés sur la structure anti-tonneau est obligatoire.<br>Ces filets doivent avoir les caractéristiques suivantes :<br><b>Largeur minimum de bande : 19 mm</b><br><b>Dimension minimum des ouvertures : 25 x 25 mm</b><br><b>Dimension maximum des ouvertures : 60 x 60 mm Recouvrir l'ouverture de la vitre jusqu'au centre du volant.</b> |